St Jean de Védas, le 17/08/2020

50, rue Théophraste Renaudot
Résidence Parc Saint Jean, Bât. 1 RdC
34450 St Jean de Védas
Tel : 04 67 02 88 61
Mail : comitebridgelr@wanadoo.fr

Compte-rendu réunion Conseil Régional du 12 08 2020

Assistaient à la réunion : Présidente : Josée Mazas, Vice-président responsable compétitions : Thibault Delmas-Sirven, Vice-président responsable Communication et Développement : Jean Charles Olivan, Secrétaire général : Frank Subecz, Secrétaire générale adjointe : Claudette Caussignac, Trésorier : Luc Pannetier, Trésorière adjointe : Corine Bonnet, Membres : Charles Bédier, Annick Le Bervet, Jean-Jacques Rouvière, Antoine Stivala.

Était excusé : Jean-François Jullien

PREAMBULE

Une consultation de vote par mail a eu lieu le 20 juillet pour valider les propositions de la Commission des Compétitions du 15 juillet 2020 et il a été validé d'intégrer cette décision à ce compte-rendu :

5 propositions ont été soumises au vote.

Décisions :

1°) PRÉSENTATION DU CALENDRIER – FIN DE LA SAISON 2019-2020 et 1ER TOUR 2020-2021
Le Conseil Régional valide le maintien des tours qualificatifs en honneur (QF), en se réservant la possibilité de supprimer un tour s'il y a une grosse baisse d'inscriptions.
Cette décision a été adoptée par 12 voix « POUR »

2°) SAISON 2020-2021
Pour le SMEP et le SOEP, le Conseil Régional valide la tenue de la demi-finale sur un seul jour, le 2 février 2021 pour la DF SME4 SMH4 et SMP4 et le jeudi 18 mars 2021 pour la DF SOE4 SOH4 et SOP4.
Cette décision a été adoptée par 12 voix « POUR »

3°) CHOIX DES CENTRES
Le Conseil Régional valide globalement les choix de centres proposés par la commission, et permet à Diane Olivan de modifier ponctuellement des centres en raison de contraintes ou d'impossibilités.
Cette décision a été adoptée par 12 voix « POUR »

4°) RÉCLAMATION DE M. POUX
Le Conseil Régional valide la proposition de la commission des compétitions qui ne souhaite pas que les joueurs non licenciés en LR puissent bénéficier des PP/PE même s'ils sont domiciliés en LR.
Cette décision a été adoptée par 11 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

5°) ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DU CHALLENGE
Le Conseil Régional valide les propositions de modification faites par la Commission des compétitions dans le règlement du challenge.
Cette décision a été adoptée par 12 voix « POUR »

Remarque : Jean-François Jullien a précisé qu'il était contre la tenue du tour 1 de la DN4 à Narbonne.

La réunion d'aujourd'hui a été fixée avec l'ordre du jour suivant :

1°) Validation des propositions de la Commission des compétitions
2°) Période de tenue de la prochaine AG du comité
3°) Demande d'intégration au Challenge de l'épreuve du BC Cercle du commerce de Sète
4°) Prise en charge partielle de l'augmentation décidée en 2018 par la FFB (licence, PE, cotisation)
5°) Tournois BBO : retombées financières et poursuite de l'organisation des tournois
6°) Rentrée de septembre : organisation du travail du comité, guide du bridgeur et quelles actions pour le retour des joueurs dans les clubs ?
7°) Questions diverses

La Présidente Josée Mazas ouvre la séance à 13h00.

1°) Validation des propositions de la Commission des compétitions

La Commission des Compétitions s'est tenue ce jour de 9 h 40 à 12 h 10 et tous les membres présents à ce Conseil régional y assistaient.

Décisions : le Conseil Régional valide :

• le déplacement des IC1 au week-end des 24 et 25 octobre 2020 sur le seul centre de Narbonne
• le fait d'enregistrer tous les forfaits, sans repêcher d'équipe pour l'instant. Si 10 jours avant la date de la compétition on s'aperçoit qu'il sera finalement nécessaire d'ouvrir un deuxième centre, on pourra toujours repêcher des équipes
• la tenue des IC2 sur deux centres à Narbonne et à Agde, en répartissant les équipes sur ces 2 centres
• Bernard Delais comme arbitre le dimanche 8 novembre pour les IC5
• l'attribution de 10 séances d'arbitrage à Monsieur Bordarier et 16 séances à Madame Di Martino. (Diane Olivan est, en outre chargée de choisir des remplaçants pour toutes les séances éventuellement laissées vacantes).
• le fait de priver d'arbitrage par la suite un arbitre qui ne respectera pas les règles sanitaires et ne portera pas le masque lors d'une compétition
• les nouveaux règlements du LAN et du SEC, avec les règles de cumuls de PP proposées
• de commencer la demie finale de la Coupe de France le samedi 21 novembre à 10 h 30 dans 2 centres (La Bridgerie et LGM) en jouant 3 fois 10 donnes. Puis entre 15 h 00 et 16 h 00 les équipes qualifiées se retrouveront à la Grande Motte pour jouer la finale avec une fin de compétition prévue vers 20 h 30.

Ces décisions sont adoptées par 11 voix « POUR ».

2°) Période de tenue de la prochaine AG du comité

Au regard des contraintes sanitaires actuelles, des incertitudes concernant l'évolution de ces dernières, et du manque de visibilité quant à la reprise du jeu dans les clubs ou en compétition à la rentrée, Josée Mazas propose d'attendre avant de fixer la date de la prochaine Assemblée Générale.

Antoine Stivala précise qu'il devait faire l'AG de St Cyprien fin août et qu'il a décidé pour l'instant lui aussi de la reporter à une date ultérieure en raison de l'incertitude qui règne actuellement.

Décision : la date de la prochaine Assemblée générale du Comité du Languedoc-Roussillon sera fixée lors d'une prochaine réunion du Conseil régional.
Cette décision a été adoptée par 11 voix « POUR »

Pour information, Josée Mazas informe l'assemblée que la manifestation pour les 40 ans du club d'Agde se déroulera le jeudi 17 septembre en plein air à Agde à partir de 10 h 30.

3°) Demande d'intégration au Challenge de l'épreuve du BC Cercle du commerce de Sète

Tout le monde a reçu de la part du Directeur des Compétitions les éléments concernant la demande d'intégration de l'épreuve du BC Cercle du commerce de Sète.

Suite à plusieurs échanges, il ressort que l'ensemble des participants est favorable pour préserver l'offre des tournois du soir existante sur le secteur, surtout en cette période particulière de crise sanitaire. Les tournois du soir permettent aux personnes encore en activité de pouvoir jouer au bridge en semaine.

Comme il y a déjà un tournoi du soir les lundis, mercredis, jeudis et vendredis soirs sur le secteur, cela permet au tournoi du BC Cercle du commerce de s'intégrer parfaitement dans ce schéma les mardis soirs. Cela permettra ainsi de développer l'offre du soir existante sur le secteur. C'est donc à cette condition que l'intégration au Challenge sera validée.

Décision : le Conseil régional valide l'intégration au Challenge de l'épreuve du BC Cercle du commerce de Sète si celui-ci se déroule les mardis soirs exclusivement.
Cette décision a été adoptée par 11 voix « POUR »

4°) Prise en charge partielle de l'augmentation décidée en 2018 par la FFB (licence, PE, cotisation)

En 2018, une augmentation de la FFB avait fait passer la cotisation des clubs à 27 € au lieu de 26 € pour les clubs du LR (répartis en 16,5 € pour la FFB et 10,5 € pour le Comité). Le Comité avait décidé alors de laisser la cotisation des clubs du LR à 26 € et de prendre à sa charge la différence.

Cela a aussi été le cas pour ce qui concerne les PE : le Comité à pris à sa charge les 0,02 € par paire d'augmentation de l'époque (maintien à 0,12 € au lieu de 0,14 €)

Décision : le Conseil régional valide le maintien sur la saison 2020/2021 de la prise en charge par le Comité LR de l'augmentation de la cotisation des clubs (1 €) ainsi que de l'augmentation des PE/paire (0,02 €/paire).
Cette décision a été adoptée par 11 voix « POUR »

5°) Tournois BBO : retombées financières et poursuite de l'organisation des tournois

Luc Pannetier précise qu'on a dépassé hier les 29 000 € de retombées BBO. Il commente les tableaux qui ont été diffusés la veille et particulièrement le bilan financier. Le pourcentage des recettes reversé aux clubs du LR n'est plus que de 14 % et la participation des joueurs du LR n'est plus que de 25% au mois d'août. Donc continuer à faire des tournois sur BBO ne dérangera nullement le retour des joueurs du LR dans les clubs (car participent très peu sur BBO) et cela rapporte de l'argent au comité, donc aux clubs du LR. Il propose de continuer à les organiser au moins jusqu'au début du mois de septembre, moment auquel la FFB devrait arrêter la distribution de PE pour ces tournois.

Frank Subecz précise que la participation hebdomadaire aux tournois BBO est repartie à la hausse. Il rajoute que les tournois sur BBO donnent une solution aux nombreux joueurs du LR qui ne souhaitent pas retourner jouer pour l'instant dans les clubs.

Josée Mazas intervient pour dire que Luc Pannetier et Diane Olivan sont les 2 seuls à continuer à s'occuper de ces tournois BBO. Elle les remercie. Mais, dans l'intérêt des 2 intéressés, elle souhaiterait qu'on arrête d'organiser les tournois les dimanches, car il y a peu de monde ce jour-là. Elle pense, en outre, qu'il faudra arrêter les tournois BBO en septembre dans l'intérêt des clubs du LR.

Jean Charles Olivan précise que cela ne dérange pas Diane Olivan de continuer à organiser ces tournois, car pour l'instant elle aime bien faire ça et elle n'intervient plus, pour l'instant, au club de Béziers.

Décision : le Conseil régional valide le maintien de l'organisation des tournois BBO au moins jusqu'à la fin du mois d'août. Un point sera fait au début du mois de septembre pour savoir ce qui sera fait pour la suite.

Josée Mazas précise qu'en septembre des simultanés sont prévus par la Fédération avec des conditions très intéressante pour les clubs : les PE seront gratuits et doublés pour un coût de 3 €/paire.

6°) Rentrée de septembre : organisation du travail du comité, guide du bridgeur et quelles actions pour le retour des joueurs dans les clubs ?

a) organisation du travail du comité

Thibault Delmas Sirven précise qu'au niveau de l'organisation du travail à la rentrée, il voulait parler des modifications qui sont intervenues dans le contenu du travail de la secrétaire du comité par rapport à la fiche de poste qui avait été établie. Un certain nombre de tâches ne sont plus effectuées par elle (gestion des licences, envoi de convocations par Diane) et il y a malgré tout un nombre important d'heures supplémentaires à récupérer.

Avant la Commission des compétitions du 15 juillet dernier, la date de retour de Pascale Batigne était prévue au 26 août. Comme elle est venue pour la réunion et qu'elle a dû en faire le compte-rendu sa date de retour est passée au 7 septembre, soit 2 semaines après !

Les créneaux de présences définis pour la secrétaire sont : lundi toute la journée (8 h 00-12 h 00 et 13 h 00-17 h 00), mardi et mercredi matins et vendredi toute la journée.

Josée Mazas propose d'une part de faire respecter les plages horaires de permanence téléphonique qui sont définies dans le guide du Bridgeur (lundi : 10 h/12 h et 14 h/16 h, mercredi : 10 h/12 h et vendredi : 10 h/12 h et 14 h/16 h) et qu'en dehors de ces 10 heures là, le report du téléphone du comité soit fait sur son portable à elle (actuellement, Josée Mazas a le report de la ligne du comité sur son portable pendant les vacances de Pascale Batigne). Cela libérera ainsi des créneaux pour que Pascale puisse travailler tranquillement, sans être dérangée par des appels extérieurs. En outre, il faudra coordonner le travail qui lui est donné.

Frank Subecz intervient pour dire qu'il avait prévu à la rentrée de venir une journée au comité pour définir et organiser le travail avec Pascale. Il se propose de définir ces points avec elle à ce moment-là. Pour le reste, il propose que les élus passent par la Présidente s'ils ont des tâches à demander à la secrétaire.

Josée Mazas précise que Pascale Batigne est une personne très serviable qui ne refusera jamais de faire quelque chose, même en dehors de ses horaires.

Luc intervient pour dire qu'elle n'a plus les factures à faire non plus, car elles seront traitées par Sylvie Léchelon et lui. Josée Mazas ne souhaite pas qu'on rajoute du travail à Sylvie Léchelon qui aide le comité bénévolement. Luc Pannetier répond que c'est lui qui va s'occuper des factures grâce à un nouveau logiciel et que cela simplifiera fortement le travail en comptabilité. Il souhaite que Pascale Batigne s'oriente plus vers le relationnel avec les clubs.

Frank Subecz précise qu'il est important de mettre en place un document officiel qui définisse le cadre de l'intervention de Sylvie Léchelon auprès du comité, ce qui doit d'ailleurs être fait pour l'ensemble des personnes qui interviennent pour le comité. Il s'occupera de mettre en place ces éléments à la rentrée.

Jean Charles rajoute qu'il a proposé que Pascale Batigne suive avec lui une formation WordPress afin de lui ouvrir d'autres horizons et de lui permettre de réaliser de nouvelles tâches.

b) guide du bridgeur

Nous sommes le 12 août 2020 et nous n'avons pas actuellement les éléments et les informations pour le sortir dans de bonnes conditions.

Thibault Delmas Sirven dit qu'à part sortir le calendrier actuel et les fiches Excellence/Honneur/Promotion on ne peut pas faire grand-chose. Il faut le réduire à sa plus simple expression, mais sortir un petit document papier, avec un agenda intégré, pour tous ceux qui ne vont pas sur le site du comité.

Décision : le Conseil régional valide cette proposition de faire un document minimaliste avec les informations dont nous disposons actuellement sur les compétitions ainsi qu'un agenda.

c) quelles actions pour le retour des joueurs dans les clubs ?

Ce sujet n'a pas été traité.

7) Questions diverses

7-1 Souscription à Teamviewer

Jean Charles Olivan fait état du fait que Diane Olivan utilise souvent le logiciel Teamviewer pour aider les arbitres quand ils ont des problèmes. Ce logiciel permet, entre autres, de prendre la main à distance sur un autre ordinateur. Il est gratuit dans le cadre privé et une utilisation non-commerciale. Mais Diane Olivan l'utilise trop souvent et cela lui a été signifié par les équipes de Teamviewer.
Ce logiciel étant d'une grande utilité dans le cadre du travail du Directeur des compétitions, il est demandé au Conseil régional de valider la souscription d'un abonnement payant (27,90 euros/mois pour 1 utilisateur).

Décision : le Conseil régional valide la souscription à un abonnement payant du type Teamviewer pour permettre au Directeur des compétitions de dépanner les arbitres à distance.

7-2 Le point sur les écrans en polycarbonate

Luc souhaite que le point financier soit fait sur les commandes d'écrans en polycarbonate : qu'est-ce qui est dû et à qui ? Il exprime son fort mécontentement concernant l'inexistence de communication envers lui sur ce sujet.

Josée Mazas rappelle qu'on avait décidé, lors de notre réunion du 8 juin dernier, de les facturer 30 euros aux clubs. Jean Charles Olivan complète en disant qu'il avait été décidé de les acheter et de les refacturer aux clubs afin de pouvoir déposer un dossier de subvention et d'en prendre en charge 25 % du montant TTC.

Pour mémoire, la subvention de l'Assurance Maladie était plafonnée à 5 000 euros, soit à une commande de 10 000 € HT maximum.

Le point est donc fait sur les commandes par Thibault Delmas Sirven :

• la première commande de 123 écrans a été effectuée par le Comité auprès de l'entreprise de Montpellier Marcorelles pour un montant de 8 265,6 € TTC (56 € HT/écran soit 67,2 € TTC/écran). Nous avons reçu une subvention de 3 444 € (50 % du montant HT, soit 50 % de 123 x 56 € HT). Ces écrans sont à facturer 30 € TTC aux clubs qui en ont commandé.

• la 2ème commande de 40 écrans (18 pour la Comédie, 12 écrans pour le club d'Agde et 10 écrans pour le BC Alès/Cévennes) a été faite auprès de la même entreprise par le club de la Comédie pour un montant de 2 688 € TTC. Ceci parce que le montant pris en charge par l'Assurance Maladie était au maximum de 10 000 € HT par entité et que nous avions déjà atteint ce montant avec la 1ère commande de 123 écrans + les gels. Le club a donc ainsi pu bénéficier d'une subvention de l'Assurance Maladie de 1 120 €.

Luc Pannetier souhaiterait que ce dossier soit transféré et géré entièrement par le Comité, mais cela s'avère impossible, car la subvention a été touchée par le club de la Comédie au regard des éléments qu'il a fournis dans son dossier. Un débat s'instaure pour savoir comment gérer ce dossier en respectant toutes les problématiques comptables. Finalement, le club de la Comédie devra faire une demande de subvention au Comité, au titre de la participation du Comité aux équipements sanitaires, d'un montant de 368 € (2 688-1 120 = 368). Le club de la Comédie se chargera de son côté de récupérer les 30 € TTC auprès des clubs avec lesquels il avait passé commande.

Concernant le virement de 540 € fait par le club de la Comédie à la demande du Comité dans le cadre de l'achat de ces écrans, il s'avère que c'était une erreur due à un manque d'information. Le remboursement de cette somme, qui ne correspond à aucune facturation de la part du Comité, est validé.

• la 3ème commande de 130 écrans a été effectuée fin juillet 2020 auprès de la même entreprise par le Comité pour un montant de 8 736 € TTC. Il avait été initialement prévu de les faire acheter par le club Maison Carré pour pouvoir bénéficier de la même subvention de l'Assurance Maladie. Mais le club n'ayant pas fourni tous les documents administratifs nécessaires au dépôt du dossier avant fin juillet malgré les nombreuses relances faites (attestation URSSAF et RIB), la demande de subvention auprès de l'Assurance Maladie n'a finalement pas été possible. Le Comité a donc déposé un dossier le 3 août 2020 auprès des services de la Région avec une subvention pouvant aller jusqu'à 70 %. 6 115,2 € ont donc été demandés, mais cette subvention est beaucoup plus incertaine que celle de l'Assurance Maladie. Toutefois, là aussi, ces écrans sont à facturer 30 € TTC aux clubs qui en ont commandé.

Pour information, il est aussi précisé qu'une subvention a aussi été obtenue par l'Assurance Maladie pour l'achat des gels hydro-alcooliques effectué par le Comité à destination de l'ensemble des clubs. La demande de subvention pour ces gels a été faite auprès de l'Assurance Maladie avec la demande pour la 1ère commande de 123 écrans.

Décision : suite au point financier fait sur les commandes d'écrans, le Conseil régional valide :

• le montant fixe de 30 € TTC à facturer aux clubs qui en ont commandé auprès du Comité
• une subvention au titre de l'équipement sanitaire (décidée lors de la réunion du Conseil régional du 8 juin 2020) de 368 € TTC au club de la Comédie pour l'achat d'écrans polycarbonates, sur présentation de tous les justificatifs nécessaires
• le remboursement au club de la Comédie de la somme de 540 € versés par erreur au Comité par le club
• une subvention au titre de l'équipement sanitaire d'au minimum 17 € TTC par écran en plexiglas ou en polycarbonate acheté pour un club qui ferait une demande de subvention à partir du 1er août.

Pour conclure, Luc Pannetier demande, à partir de maintenant, à être informé de tout ce qui pourra concerner la comptabilité ou la facturation.

7-3 Service civique

Josée Mazas informe qu'une jeune femme de 22 ans a répondu à notre appel à candidature pour effectuer un service civique au sein du Comité LR. Pour mémoire, le système du service civique se déroule sur une période de 9 mois avec un salaire de 580 €/mois, à raison de 20 heures/semaine et cela ne coûte quasiment rien à l'employeur. Cette candidate a des compétences en communication, en Internet, et elle sait utiliser Publisher. Elle pourrait effectuer des tâches en télétravail et apporter un soutien opérationnel à la commission communication.

Décision : le Conseil régional valide le recrutement d'une personne en service civique au sein du Comité LR.

7-4 Information site internet

Jean Charles Olivan intervient pour informer les membres qu'il y a une offensive nationale sur les associations pour qu'elles créent un site Internet en adhérant à un outil national. Le site proposé par la FFB s'appelle **« Sportrégions.fr »** (gratuit en année 1, puis tarif négocié à 99 €/an par la FFB). Actuellement le site du Comité est hébergé chez OVH sur une architecture WordPress. Il est mis à jour régulièrement.

D'autres fédérations sportives proposent actuellement des logiciels qui gèrent les licences, la facturation, le site, la gestion de la newsletter,…

Jean Jacques Rouvière précise qu'il l'a essayé et que cet outil n'est, selon lui, pas très pratique et beaucoup plus orienté clubs de sport. Il préfère largement Quomodo, le logiciel avec lequel il a fait le site du club qui est lui gratuit.

Aucune décision n'est prise sur ce sujet.

Date de la prochaine réunion : **lundi 14 septembre 2020 à 9 h 30 au comité du LR.**

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 14 h 15.

La Présidente

Josée Mazas

Le Secrétaire général

Frank Subecz